

19. AVIS DU MAIRE ET DES PROPRIETAIRES SUR LA REMISE EN ETAT



Fig. 83 : Avis du président de la communauté de communes du Haut Léon Communauté sur la remise en état

Remarque :

La société Carrières Lagadec est propriétaire des terrains (au nom de la SA Entreprise Simon qu'elle a absorbée). Il n'y a pas lieu de fournir d'avis du propriétaire sur la remise en état.